

INFORMATION ARS 43

Envoyé : lundi 3 avril 2023

De : ARS-DT43-PERSONNES-AGEES <ARS-DT43-PERSONNES-AGEES@ars.sante.fr>

Objet : Dépôt d'une réclamation - Formulaire réclamations

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

La procédure de dépôt d'une réclamation des usagers pour toute situation dans les ESMS change. En effet, à l'issue d'une phase d'expérimentation, un formulaire réclamations dématérialisé a été mis en place, **la possibilité de saisir l'ARS par mail sur la BAL ARS-ARA-RECLAMATIONS vient d'être supprimée** afin de privilégier la saisine par voie électronique via le formulaire.

Les usagers, qui le souhaitent, ont toujours la possibilité d'adresser un courrier à l'ARS par voie postale.

Je vous remercie, par conséquent, d'inviter les usagers qui souhaite faire une réclamation à déposer leur demande auprès de l'ARS en utilisant le formulaire accessible sur notre site internet :

[Comment déposer une réclamation ? | Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes \(sante.fr\)](https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/comment-deposer-une-reclamation-0)

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/comment-deposer-une-reclamation-0>

Bien cordialement

Romain PANZA PIERRET

Chargé de mission Personnes Agées
Pôle Autonomie de la Haute-Loire
Bureau : 04 81 10 64 12
Portable : 07 61 94 01 78

Délégation départemental de la Haute-Loire
8 rue de Vienne – CS 70315 - 43009 Le Puy en Velay
04 81 10 64 15

 www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes